UNIVERSITÉ DE RENNES 1

Instituts thématiques

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2013 - 283 JCH/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1,

vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du Vu le décret du 27 février 2013
portant nomination du président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

vu la décision n° 2009-059
créant l'unité mixte de recherche U 936 et nommant Madame Anita BURGUN directrice ;

vu la décision n° 2012-051
prolongeant l'unité mixte de recherche U 936 et prorogeant le mandat de Madame Anita BURGUN jusqu'au 31/12/2015 ;

Vu l'avis du Conseil scientifique de l'Université de Rennes 1 du 5/11/2013

D E C I D E N T

Article unique : L'unité mixte de recherche U 936 intitulée « Modélisation Conceptuelle des Connaissances Biomédicales » est supprimée à compter du 31 décembre 2013.

Fait à Paris, le 14 Novembre 2013

Le Président de l'Université
de Rennes 1

Pr Guy CATHELINEAU

Le Président- directeur général
de l'Inserm

Pr André SYROTA